

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIÈRE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN),.

Etaient absents excusés : MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/125

Objet : SDEHG – Raccordement de défibrillateurs sur le réseau d'éclairage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 6 juillet 2017 pour le raccordement de défibrillateurs sur le réseau d'éclairage public, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 BT 270 comme suivant :

- Pose de défibrillateurs dans divers secteurs de la Ville :
 - Intersection de l'impasse de Cannes et de l'avenue des Pyrénées :
Pose et raccordement d'un défibrillateur extérieur sur le P548 VALLAURIS et à raccorder sur la commande d'éclairage public
 - Route de Bessières au niveau de l'espace vert devant le SITROM :
Pose et raccordement d'un défibrillateur extérieur sur le P572 LOUBERS 17 et à raccorder sur la commande d'éclairage public
 - Rue des Narcisses :
Pose et raccordement d'un défibrillateur extérieur sur le P557 NARCISSE et à raccorder sur la commande d'éclairage public
 - Avenue de Cornaudric :

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le

14 DEC. 2017

ID : 031-213105612-20171214-D2017_125-DE

Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur à proximité de l'abribus et à raccorder sur le réseau d'éclairage public

- Route de Bessières, entre le rond-point et la Panetière, sur le trottoir opposé à l'arrêt de bus :

Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur à raccorder sur le candélabre PL 3848, le plus proche

- Rue du Grand Cormoran :

Pose et raccordement d'un totem défibrillateur extérieur à raccorder sur le candélabre PL 3569, le plus proche

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	13 200 €
<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 177 €

Total

20 625 €

Avant de poursuivre les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette décision, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Ville pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 BT 270,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 BT 270,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

- Transmis le 14 DEC. 2017

- Affiché le 14 DEC. 2017

Le Maire,
Marc PÉRE

